

VISIOCONFÉRENCE DGFIP COVID & co

Jeudi 10 mars 2022

E-mai : fodgfip44@gmail.com



Audioconférence DGFIP du mardi 8 mars 2022

Ont été évoquées l'appel des listes complémentaires, la journée des droits des femmes, la situation sanitaire et l'assouplissement des mesures la semaine prochaine, la nouvelle charge de travail pour la DGFIP induite par la guerre en Ukraine, le pouvoir d'achat, la campagne des déclarations de revenus et des questions diverses.

appel des listes complémentaires



D'emblée, le directeur général a annoncé qu'il avait entendu les demandes exprimées lors du CTR du 8 février et qu'en conséquence, il faisait procéder à l'appel d'une partie des listes complémentaires. Dans les faits, vont être appelés :

- 310 lauréats de la liste complémentaire de catégorie C
- 3 collègues de la liste complémentaire de l'examen professionnel de B en A. Pour mémoire, 4 collègues figuraient sur cette dernière liste mais l'un d'entre eux étant aussi lauréat du concours interne, il a privilégié cette option.

A cette occasion, nous avons pris acte de cette décision et rappelé le maintien de notre revendication d'appel de la totalité des listes complémentaires y compris en catégorie B compte tenu des besoins du ré-seau.

Journée des droits des femmes

La plupart des organisations syndicales dont **FO DGFIP** avaient demandé le report de cette visioconférence afin de pouvoir participer aux manifestations prévues mardi 8 mars sur le sujet.

Le cabinet du Directeur Général nous avait savoir que sauf à reculer cet échange au-delà de la semaine prochaine, le report n'était pas possible compte tenu d'un agenda très chargé.

Certaines OS ont fait le choix d'exprimer longuement leur regret de ce non report.



Pour ce qui concerne **FO DGFIP**, si le 8 mars est une journée symboliquement importante, il existe 364 autres journées par ans et c'est tous les jours que les droits des femmes et l'égalité

professionnelle doivent être réaffirmés.

Nous avons donc indiqué au Directeur Général que nous attendions des réalisations concrètes et notamment des mesures visant à supprimer la mobilité géographique forcée lors des promotions.

Nous avons semble-t-il été entendus au moins partiellement puisque le Directeur Général nous a répondu qu'une réflexion était menée sur ce point, qu'il pourrait être possible de nommer les gens dans leur nouveau grade et de considérer les questions de mobilité plus tard.

Nous aurons l'occasion d'en reparler et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour mémoire, seul **FO DGFIP** revendique un tel aménagement depuis des années. Affaire à suivre donc...

Situation sanitaire et assouplissement des règles



Le Directeur Général a indiqué que la situation s'améliore nettement. Ainsi, 422 nouveaux cas ont été recensés la semaine du 7 mars contre, à titre de comparaison 1790 la semaine du 7 février.

La semaine prochaine, le pass vaccinal ne sera plus exigé sauf dans certains endroits dont les hôpitaux ou les EPAHD et le port du masque ne sera plus obligatoire dans notre sphère professionnelle.

Sur ces deux derniers points, **FO DGFIP** est revenu sur la situation des collègues des Trésoreries hospitalières et notamment celles des collègues suspendus. Dans ses réponses, le Directeur Général a indiqué que seuls deux collègues étaient encore suspendus et qu'il allait prendre l'attache du Ministère de la santé en vue d'assouplissements. En tout état de cause, nous avons demandé toute la bienveillance possible notamment envers les collègues dont le pass pourrait se périmer prochainement.

Guerre en Ukraine : charge supplémentaire de travail pour la DGFIP

Dans la cadre des sanctions à l'encontre des oligarques russes décidées par l'Union Européenne, une « TaskForce » vient d'être créée à Bercy qui comprend la DGFIP, la DGDDI, la DGT et Tracfin.

Il s'agit de procéder au recensement et au gel des avoirs des proches du pouvoir russes dans notre pays.

Dans un premier temps, seuls la DNEF et le SJCF-1D (bureau en charge de l'analyse de données et de la programmation du contrôle fiscal ex MRV) seront concernés.

Toutefois, s'il fallait en arriver à des saisies, les services locaux en matière immobilière notamment seraient concernés.



Nous avons fait valoir au Directeur Général que d'une crise à l'autre, la DGFIP démontre son utilité et qu'il serait donc plus que temps de cesser de la considérer comme une variable d'ajustement budgétaire.

Pouvoir d'achat

La guerre en Ukraine exacerbe les questions de pouvoir de pouvoir d'achat déjà d'actualité avant.

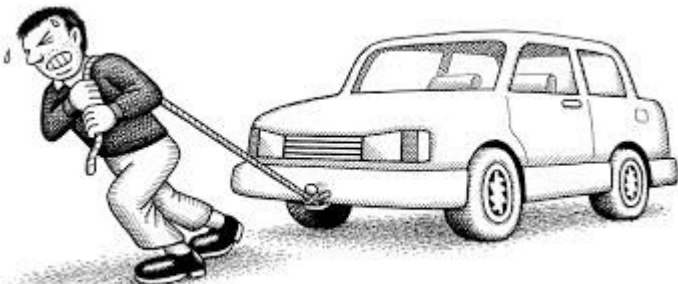
Le coût de l'énergie et du carburant notamment mais pas seulement risque de peser sur les ménages.

Les personnels de la DGFIP subissent cette inflation au même titre que nos concitoyens.

Aussi, avons-nous alerté le Directeur Général sur ce point.

La DGFIP selon ses réponses semble être partie prenante dans la réflexion sur le contenu du « plan de résilience » évoqué par le président de la République et des mesures devraient être prises dans un bref délai.

Ceci étant, de nombreux collègues utilisent leur véhicule non seulement pour aller travailler mais également pour exercer leurs missions.



En conséquence, une accélération des remboursements de frais de missions voire une avance sur ces frais serait la bienvenue.

Le Directeur Général n'a pas fermé la porte à cette demande.

Campagne IR

Cette année en principe, nous devrions en revenir à une manière plus classique d'aborder cette période notamment s'agissant de l'accueil du public.

Le Directeur Général s'est interrogé sur le fait de savoir si les visites physiques augmenteraient ou si les contribuables s'en tiendraient à l'accueil à distance, proposé les deux années précédentes pour cause de crise sanitaire.

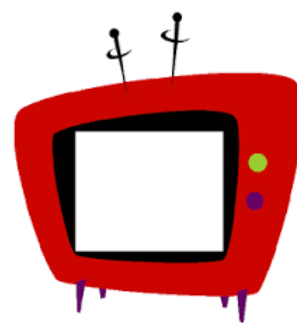
Nous l'avons alerté sur un risque d'affluence à nos guichets du fait justement des questions de pouvoir d'achat. L'administration s'est engagée à revenir rapidement vers nous avant le début de la campagne

Redevance TV

Enfin en questions diverses, **FO DGFIP** a abordé la question de la suppression de la redevance télé (Contribution à l'audio visuel public dite CAP) soulevée par le Président de la République ou plutôt le candidat lundi 7 mars.

Nous avons déjà par le passé compris que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, la question du coût du recouvrement de cette contribution finirait par se poser.

Il nous importe qu'une nouvelle fois les collègues concernés ne soient pas considérés comme des pions.



Nous ne sommes pas naïfs, cette idée n'a pas germé toute seule....



BULLETIN D'ADHESION	Prénom & Nom :
	Adresse mël :
	Grade : Affection :
	Déclare adhérer au syndicat FO DGFIP (à adresser à FO DGFIP44 Local Cambronne)
	Fait à, le
	Signature
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	